



Note COVID

Date : 13.01.2022

Signataires : Bénédicte ALLARD – François HUARD

Ce qu'il faut retenir :

- Modification du Règlement Covid-19 : procédure de report à priori et à postérieur

Le Règlement Covid-19, validé par le Bureau Fédéral le 12 janvier 2022, dans sa nouvelle version, prévoit dans son Chapitre Premier « Rencontres non jouées pour les Championnats » :

1. Une procédure de demande de report à priori

Conditions cumulatives pour l'examen de cette demande :

- Au moins 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement ;
- Ces 3 joueurs ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022 ;
- La demande de report intervient avant 14h le jour précédant la rencontre.

La Commission 5x5 traitera la demande de report en prenant en compte toutes les pièces médicales justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).

La Commission 5x5 décidera ainsi du sort de la rencontre : à jouer ou à reporter.

La décision précisera les voies et délais de recours du club à l'origine de la demande.

2. Une procédure de demande de report à postérieur

Si les conditions de la procédure de demande de report à priori ne sont pas réunies, alors un traitement de la demande de report à postérieur est possible uniquement si :

- Au moins 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement ;
- Ces 3 joueurs ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022.

Après la date prévue de la rencontre, la Commission 5x5 traitera de la demande de report en prenant en compte toutes les pièces médicales justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).

La Commission 5x5 décidera ainsi du sort de la rencontre : rencontre à jouer à une date ultérieure ou forfait de l'équipe fautive.

La décision précisera les voies et délais de recours du club à l'origine de la demande.

Tous les demandes de report se font au secrétariat : secretariat@maineetloirebasketball.org et les pièces médicales justificatives sont à envoyer : groupesanitaire@basketball49.fr

Le Comité se tient à votre disposition.